



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !

Comité Technique Local
du 21 février 2012



**Direction Départementale des Finances
Publiques
du Pas de Calais**

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 21 février 2012. Commencé à 9 h 30, il s'est terminé à 13 h 50. La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat FO DGFIP 62 en la personne de M. Jacques REGNIER.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour du Comité Technique Local est le suivant :

Budget, opérations immobilières et politique informatique, bilan 2011, prévision 2012

Bilan des réunions de présentation des statuts et des règles de gestion

Nouvelle démarche du dialogue de gestion 2012

Ponts naturels 2012

Questions diverses

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif

① Budget, opérations immobilières et politique informatique, bilan 2011, prévision 2012

La Direction nous a fourni un dossier budget 2011 et prévisions 2012 très bien rédigé, et très complet. Sur la forme, on ne pouvait guère espérer mieux, et CFTC DGFIP 62 tient à saluer le professionnalisme des agents qui ont été chargé de sa rédaction. Sur le fond, par contre, il n'en est pas de même. Le CTL réuni ce jour ne débatta pas d'orientations budgétaires. La Direction se contentera de présenter son budget, tel qu'elle l'a fait et orienté, un point c'est tout. Au niveau national, à l'Assemblée Nationale, ou bien dans une collectivité territoriale, lorsque son Président, ou maire décide d'aborder le sujet du budget, il réunit avant des commissions pour définir ses dépenses et recettes, ensuite, il devra soumettre son projet au vote de son assemblée délibérante, et devra, parfois, modifier ou amender son projet. Dans de telles conditions, on peut vraiment parler d'un débat d'orientations budgétaire qui se terminera par un véritable vote. Ce n'est cependant nullement ce qui se pratique à la DGFIP. Les budgets sont présentés, certes, de manière très précise, mais rien ne peut y être modifié. Dans ces conditions, nous nous demandons sérieusement à quoi sert ce type de réunion, où nous écoutons la direction, mais en sachant qu'elle ne modifiera strictement rien... Elle répond certes à nos questions, mais n'en tient pas compte.

En procédant ainsi, la Direction se donne « bonne conscience ». Certes, mais, nous ne sommes absolument pas satisfaits de la chose. En effet, il n'y a eu aucun débat budgétaire au cours de ce CTL.

Alors, pourquoi voterions-nous Pour ou Contre le budget 2011 et les prévisions 2012. Voter Pour, il faudrait que ce budget nous satisfasse. Voter Contre, il faudrait qu'il nous déplaie totalement, mais, après en avoir débattu et modifié certains points. Ce n'est pas le cas. Voilà pourquoi CFTC DGFIP 62 a refusé de participer au vote concernant le budget 2011 et les prévisions 2012.

La direction dispose de 3 sources de financements :

- Les crédits de fonctionnement courant (dotation globale de fonctionnement)
- Les crédits d'investissement destinés à financer des opérations immobilières
- Les crédits CHS

Le budget 2012 est en baisse de 18,00 % par rapport à 2011. A titre d'exemple, on peut noter qu'aucun achat de matériel informatique n'est prévu en 2012.

On constate une diminution du budget des fournitures de bureau : 48 € par agent et par an...

Pour le papier :

- 44 € par agent (structures de 3 – 9 agents)
- 32 € par agent (structures de 10 – 39 agents)
- 24 euro par agent (structures de + de 40 agents)

plus on est nombreux, moins on a besoin de papier ?????

les consommables informatiques sont estimés à 49 € par agent. Les produits d'entretien seront limités à 1.10 € par m² de surface... **Prévoyez les chaussons pour ne pas salir les sols, et demandez aux usagers de nos services de chausser les patins !!!**

En 2011, des dépenses inhérentes à l'action sociale ont été réalisées :

1 : Des subventions d'équilibre à hauteur de 114 801 € ont été allouées aux associations des restaurants administratifs de CALAIS, LILLERS, BRUAY LA BUISSIERE, SAINT POL SUR TERNOISE et ARRAS afin de permettre aux agents de déjeuner à un tarif compatible avec l'objet social de ces établissements.

2 : Les cuisines de BETHUNE ont été équipées de bacs à graisse pour un montant de 9.449 € .

3 : Financement de 5 postes de travail spécialement aménagés pour agents handicapés et amélioration de l'ergonomie) pour 22.944 euro.

4 - Financement des annonces pour le recrutement des personnes handicapées pour 7.774 €

5 - Des crédits pour le remplacement du SAS d'entrée défectueux du restaurant de Saint Omer et pour l'aménagement du restaurant de Béthune ont été délégués pour 116.196 euro.

2 Bilan des réunions de présentation des statuts et des règles de gestion

La Direction nous rappelle que par note du 15 novembre 2011, les chefs de service du département ont été invités à organiser une réunion de l'ensemble de leurs agents avant le 15 décembre 2011, afin de recueillir leurs réactions ou interrogations sur les règles de gestion unifiées. Chaque agent avait auparavant été destinataire d'une brochure présentant, pour sa catégorie, l'essentiel des nouvelles règles. Ces brochures détaillent notamment les règles de mutation et les possibilités de promotion et insistent sur les différentes étapes de mise en œuvre, avec un focus sur ce qui change dès 2012.

Les réunions tenues dans chaque service ne présentaient pas le caractère de réunions d'information ou de formation aux nouvelles règles de gestion. Elles avaient uniquement pour objet d'instaurer un échange entre les différents agents du service sur leur nouvel espace professionnel et de recenser leurs questions. Pour ce faire, les questions non solutionnées lors de ces réunions ont été recensées et adressées à la division des ressources humaines qui s'est chargée d'y répondre. Les questions les plus complexes ont été transmises à la délégation interrégionale pour centralisation et consolidation, avant transmission au Bureau RH-2C.

Au sein de la DDFIP du Pas-de-Calais 107 réunions ont été tenues par les chefs de service. Les collègues, selon la direction, dans leur grande majorité, ont trouvé, dans les brochures qui leur avaient été remises, les réponses aux interrogations qu'ils pouvaient avoir. 34 services ont fait remonter des questions restées sans réponse lors des réunions (24 services à majorité d'agents filière fiscale et 10 services dont les agents relèvent exclusivement de la filière gestion publique).

Notre sentiment est le suivant. Interroger les agents sur les nouvelles règles de gestion, pourquoi pas. Mais en fait, il aurait été préférable de les interroger sur leurs conditions de travail, sur les suppressions d'emplois ou autres sujets très sensibles. Et cela, la direction se garde bien de le faire. En procédant ainsi, elle donne l'impression de s'intéresser aux collègues, mais ce n'est qu'une impression. Les vraies questions fondamentales, elles, elles ne sont pas abordées. Mais, Madame la Direction s'est donné « bonne conscience »

3 Nouvelle démarche du dialogue de gestion 2012

La direction nous informe que par circulaire du 31 mai 2011, le Directeur Général a indiqué les nouvelles modalités du dialogue de gestion tant entre l'Administration centrale et les directions qu'entre celles-ci et leurs services. Ce dialogue de gestion unifié a fait l'objet d'une présentation lors des Conventions de cadres A qui se sont tenues les 28 juin 2011 à Arras et 1er juillet à Boulogne-sur-Mer.

La circulaire du 17 janvier dernier a rappelé les éléments de cadrage utiles à la conduite du dialogue de gestion unifié pour l'année 2012 et a défini la stratégie de la DGFIP pour cette même année. Les orientations nationales, complétées de celles définies pour le département avec la Déléguée du Directeur général lors de l'entretien du 24 novembre 2011, ont été présentées aux responsables de structures infradépartementales à l'occasion de la réunion du Collège des Chefs de service du 15 décembre dernier.

La phase infra-départementale a pour objet de faire le point sur la situation de l'ensemble des structures du département.

En fait de dialogue de gestion, la direction aurait bien mieux fait de parler de monologue de gestion. C'est très étonnant, la capacité que la direction a de confondre les mots dialogue et monologue. Peut-être parce qu'ils finissent par les mêmes lettres tous les deux ? La direction se pose des questions existentialistes, alors que nous savons tous où est le vrai problème... Suppressions d'emplois et mauvaises conditions de travail. Et faire des réunions, organiser des prétendus débats ne servira à rien. Il suffit d'ouvrir ses yeux et ses oreilles, et de par-là même, la direction comprendrait vraiment ce qui ne va pas....

4 Ponts naturels 2012

Lors du CTL du 6 décembre 2012, nous avons été informées par la direction que nos services seraient fermés les 24 et 31 décembre 2012, sur demande du Préfet. Nos services sont-ils aux ordres du Préfet ? De plus, la direction ne veut pas de pont naturel pendant sa fameuse campagne IR. Les collègues ont donc été consultés sur trois possibilités, soit, lundi 30 avril, lundi 7 mai et vendredi 2 novembre. Au terme de cette consultation, 46,97% des personnes qui se sont prononcées ont choisi le pont du 30 avril 2012, contre 34,28% favorables au 7 mai 2012 et 13,49% pour le pont du 2 novembre 2012.

Dès lors, il est proposé de retenir les trois ponts naturels suivants : le lundi 30 avril, le lundi 24 décembre et le lundi 31 décembre. Ces ponts naturels pourront être pris sur des congés, des ARTT ou des récupérations H V.

5 Questions diverses

Liste nominatives d'agents de la DGFIP

La Direction nous a informé au cours d'un récent CTL que les listes nominatives d'agents de la DGFIP relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendues accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet. En conséquence, CFTC DGFIP 62 ne met plus en ligne sur son site ce type d'informations, devant, et c'est tout à fait normal, ne rien faire qui pourrait mettre en danger ses collègues.

Cependant, ce n'est pas la peine d'aller sur internet pour trouver des listes nominatives d'agents de la DGFIP du Pas de Calais. Il suffit de se rendre dans toutes les trésoreries mixtes, où sont affichés dans l'entrée de ces postes comptables, les noms et prénoms de tous les agents ayant délégation de signature ainsi que la composition des services avec aussi les noms et prénoms des agents. Un administré malveillant n'aura alors pas beaucoup de peine à localiser le domicile des agents, qui habitent généralement dans le ressort de la trésorerie. Les collègues vivent très mal cet état de fait et demandent que ces listes nominatives, tout comme celles précédemment mises en ligne sur Internet, soient définitivement supprimées. De plus, sauf erreur ou omission de notre part, nous n'avons pas vu ce type d'affichage dans les locaux de la Direction Départementale Immeuble Foch et Brassart.



Photographie faite dans le hall d'accueil
de la Trésorerie de XXX

Réponse de la direction : La Direction a répondu que la publication des délégations de signatures était une obligation juridique, mais maintient sa position quant à l'interdiction de la mise en ligne sur Internet de listes d'agents. **Moralité :** **Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais !**

Horaires variables :

Dans tous les hôtels des finances publiques, il y a un standard téléphonique qui est ouvert jusqu'à 17 heures. Avec la mise en place des horaires variables, les collègues des services peuvent partir dès 16 h. Dans tous les hôtels des finances publiques, il est très rare après 16 h d'avoir un interlocuteur dans les services et encore moins dans les trésoreries d'où le basculement au standard qui invite le contribuable ou le redevable à rappeler le lendemain avec les coordonnées exactes du service ou à appeler le centre impôts services. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'être très clair avec les agents des services avec l'application des horaires variables.... tous les sites des finances publiques ferment à 16 h....automatiquement les services également... les agents ont des familles, des habitudes et des contraintes... Dans ces conditions, pour quelles raisons certains chefs de services obligent les agents des services à tenir une permanence entre 16 h et 17 h, alors que le standard est là pour répondre aux attentes des usagers? Il s'agit d'une remise en cause pure et simple des horaires variables.

Réponse de la direction : La direction indique que les services concernés doivent trouver une solution interne, sur la base du volontariat.

Site de LENS :

Nous avons remis à, la direction une pétition dont texte ci-dessous :

« Monsieur le Directeur des Finances Publiques,
Les agents de l'Hôtel des Finances Publiques de Lens et les organisations syndicales Solidaires, FO DGFIP, CGT et CFTC DGFIP du Pas de Calais vous demandent de recruter de manière urgente un agent de service. En effet, depuis le départ à la retraite de l'agent de service de l'Hôtel des Finances Publiques de Lens, les conditions de travail de agents se dégradent. Les réparations et entretien de l'immeuble ne sont plus réalisées. De plus, les agents sont constamment sollicités pour remplacer des ampoules, réparer des portes, porter des charges lourdes (rappel : le site de Lens reçoit les archives du cadastre de la totalité du département...) effectuer des réparations de plomberie. »

Ce document a été signé par 86 personnes. La direction nous a rappelé que l'agent de service, parti en retraite, était un ex-agent de l'imprimerie nationale, et qu'il ne sera donc pas remplacé. Elle nous a indiqué que les services lensois pouvaient faire appel au aux agents techniques de la DDFIP. Cela ne nous convient absolument pas... Mais, pour l'instant, aucune autre solution ne semble envisagée par la direction.

Vos délégué(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Gabriel GAILLARD

Titulaire

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

Martine HENNEQUIN

Suppléante

D. D. Fi. P.

Jean-François HENEMAN

Expert

R. F. Boulogne sur Mer (E. M. R. 62)

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL CFTC DGFIP

Je soussigné(e) déclare donner mon adhésion au Syndicat National CFTC DGFIP

Nom : Prénom

Nom de jeune fille : Né(e) le à

Domicile : Tél :

Affectation : Tél :

Grade : Echelon

Quotité de travail : 100 % 90 % 80 % 70 % 60 % 50 %

Option prélèvement mensuel : OUI NON

à....., le / / 2012
(signature)

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Secrétaire CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Abonnement à la liste de diffusion du site CFTC DGFIP 62

Afin d'être informé(e) encore plus rapidement, il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous . **Cet abonnement ne vous engage absolument en rien à l'égard de CFTC DGFIP 62.**

Je soussigné (Nom et prénom)

Poste comptable :

Adresse de messagerie :@dgfip.finances.gouv.fr

Souhaite m'abonner à la liste de diffusion de CFTC DGFIP 62

Date :

Signature :

à renvoyer à Catherine GAILLARD, Secrétaire CFTC DGFIP 62
S I P de Calais, 14 rue Descartes 62107 CALAIS CEDEX
03 21 19 08 97

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 03 21 10 53 00 (Secrétariat R F)
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif